

**COMMUNE DE SAINT-AMAND-VILLAGES**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 JUIN 2020**

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 16 juin 2020 à 20 heures 30 dans la salle de la mairie de SAINT-AMAND en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean LEBOUVIER Maire.

**Présents** : GOULHOT Gilles - PELLAN Florence - ROSET Guy – NEEL Nelly - LENOIR Yannick - GUERARD Christophe - HAMOND Claude - BINET Marcel - PAGNON Josiane - PARCOIT Sylvia - HEREL Sylvie - SALMON Laurent - DESPREY Annabelle - TAILLEPIED Dave - BINET Martine - VAUTIER Jean-Michel - DELARUE Isabelle - DELAFOSSE Sandrine - PETIT Thierry - DJABALI Laurette - FOUCHARD Valérie - CAILLOT Alexis - LESCOT Estelle - HEREL Stéphanie

**Absent excusé et représenté** : GAUTIER Valéry pouvoir à LENOIR Yannick

**Absents excusés** : HAMOND Claude - SALLIOT Jean

**Secrétaire de séance** : CAILLOT Alexis

Le compte-rendu de la réunion du 27 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

**PROGRAMME VOIRIE 2020 – CHOIX DE L'ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE**

Monsieur le maire informe les membres présents que la commission d'appel d'offre s'est réunie les 4 et 8 Juin à fin d'examiner les offres reçues au titre des travaux de voirie pour l'exercice 2020.

Le conseil municipal, sur proposition de la commission, d'appel d'offre et en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise COLAS pour la tranche ferme et les deux tranches optionnelles pour un montant TTC de 203 836,67€. Monsieur le maire est autorisé à signer le marché à intervenir.

**FONDS DE SOLIDARITE INTERCOMMUNAL**

Monsieur le maire informe les membres présents qu'en date du 7 mai 2020, il a été amené à signer la convention de contribution de la commune de Saint-Amand-Villages au fonds Intercommunal relatif au plan « Territoire de Relance » porté par Saint-Lô AGGLO pour la reprise de l'activité économique et associative sur son territoire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, entérine l'engagement de la commune de Saint-Amand-Villages à hauteur de 3 € par habitant soit un total de 7 781 € qui sera mandaté à la section d'investissement à l'article 204 113 Projet Infrastructures d'Intérêt National et dit que la dépense sera amortie en totalité sur l'année 2021.

Monsieur le maire est autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL) ET AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ) 2020**

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance des courriers reçus de monsieur le Président du conseil départemental de la Manche et en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de participer :

- Au fonds de Solidarité Logement (FSL) à hauteur de 1 810,90 €
- Au fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) à hauteur de 595 €

dit que la dépense sera imputée à l'article 65 541.

**TRAVAUX DE VOIRIE CHEMIN DE LA GUINGUETTE**

Monsieur le maire informe les membres présents que la commune de Torigny-les-Villes a sollicité la commune de Saint-Amand-Villages en vue de procéder à la réfection du chemin de la Guinguette qui traverse les deux communes.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance du devis établi par l'entreprise COLAS retenue par la commune de Torigny-les-Villes au titre des travaux susvisés après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le devis proposé qui s'établit à 20 828,40 € TTC et autorise le maire à procéder à sa signature.
- Approuve le devis de maîtrise d'œuvre présenté par le cabinet LMO pour un montant TTC de 1 200 €.

### **LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE CONVENTION FGDON 2020**

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention proposé par le FGDON et en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ladite convention pour un coût de 117 € au titre de l'exercice 2020 et retient les prestataires suivants :

- Rang 1 : FARAGO MANCHE – CALVADOS
  
- Rang 2 : HDS LOGISSAIN

Monsieur le maire est autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Saint-Amand-Villages, le 19 juin 2020